

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt-neuf mars deux mille seize. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le premier avril deux mil seize à vingt heure trente en Mairie de Mars-sur-Allier.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AVRIL 2016

Le vendredi premier avril deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore (arrivée : 21h20) PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : -

Excusés sans pouvoir :

Non excusés :

Séance ouverte à : 20h35

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2015
- Subventions 2016 attribuées aux Associations
- Vote des Taxes Locales Directes pour 2016
- Vote du Budget Primitif 2016
- Instauration des prix pour la régie de recettes
- Questions et informations diverses

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Marie HUMBERT est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/003

SUBVENTIONS 2016 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'attribuer, aux associations mentionnées ci-dessous les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

Comité des fêtes	2 145 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
Camosine	80 €
CFA de Lanoue	100 €
Croix Rouge Française	80 €
Hérit	50 €
<u>Total</u>	2 555 €

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/004

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2016

Après avoir procédé au vote du budget 2016 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour 2016, soit :

Taxe d'habitation :

Taux de référence 2016 28,06 %

Taxe foncière bâtie :

Taux de référence 2016 17,99 %

Taxe foncière non bâtie :

Taux de référence 2016 27,54 %

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/005

AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Annule et remplace la délibération n° 2016/JANVIER/005)

Suite à la dissolution du C.C.A.S., il convient de rajouter la somme de **1 233,91 €** à l'excédent de fonctionnement de **172 807,96 €** constaté au compte administratif 2015.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

DECIDE

- DE REPORTER LA SOMME DE + 174 041,87 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement 2015 reporté au budget primitif 2016).
- DE REPORTER LA SOMME DE + 15 931,06 € en section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement 2015 reporté au budget primitif 2016).

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/006
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 346 922,43 € pour la section de fonctionnement
- 98 618,56 € pour la section d'investissement

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 ainsi présenté.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal approuve, sous certaines réserves, le chapitre 021 (section dépenses d'investissement) :

Article 2135 : Installations générales, agencements, aménagements

➤ Pour l'aménagement de l'espace Jean Philippe Petit, 2 propositions seront faites au Comité des Fêtes courant mai 2016 :

- Soit une subvention sera allouée pour l'achat de matériel
- Soit la Mairie achète le matériel pour le mettre à disposition du Comité des Fêtes

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ Pour l'accessibilité, le Conseil Municipal valide le projet, mais veut avoir des devis qu'il validera par la suite. Cet investissement bénéficiera d'une subvention de 30 % au titre de la DETR 2016.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de demander plusieurs devis.

➤ Pour le remplacement des fenêtres de la salle communale Georges Léger, le Conseil Municipal valide également le projet mais veut avoir différents devis qu'il validera par la suite. Cet investissement bénéficiera d'une subvention de 30 % au titre de la DETR 2016.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de demander plusieurs devis.

➤ Pour le défibrillateur, après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve cet achat, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Article 2157 : Matériel et outillage de voirie

➤ Acquisition de petits matériels pour l'équipement du Garage communal de la Saulaie pour un montant total de 3 809,00 €.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique

➤ Le Conseil Municipal approuve d'inscrire au budget primitif 2016 la somme de 7 729,00 € correspondant à l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière communal. A ce jour aucune société, ni aucun devis n'a été retenu par la commission cimetière. Il appartient à la commission de présenter son projet au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire convoque la commission cimetière le lundi 11 avril 2016 à 9h30 pour l'examen des différents devis.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve l'inscription de cette somme au budget primitif 2016.

Article 2183 : Matériel de bureau

➤ Achat d'un écran de projection et installation d'un vidéo projecteur au plafond pour 740,00 €. Après délibération avec 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve cette acquisition à la majorité des voix.

DÉLIBÉRATION N°2016/AVRIL/007

INSTAURATION DES PRIX POUR LA REGIE DE RECETTES

Suite à la création de la régie de recettes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'instaurer des prix pour la vente de produits du SYCTOM (prix coutant) et de photocopies ainsi que pour la location de la remorque communale.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016 :

- Pour la vente de concessions au cimetière et au colombarium ont fait l'objet de la délibération n°2015/NOVEMBRE/008.
- Pour la location de la salle communale « Georges Léger » et de l'espace « Jean-Philippe Petit » ont fait l'objet des délibérations n° 2015/NOVEMBRE/006 et n° 2015/NOVEMBRE/007

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal fixe les prix restant à définir de la façon suivante :

VENTE :

Produits du SYCTOM (prix coutant)

Sacs biodégradables

Rouleau de 26 sacs de 20 litres : **2,50 €**
Rouleau de 20 sacs de 120 litres : **10,00 €**

Bacs emballages (sacs jaunes)

120 litres : **30,00 €**
240 litres : **45,00 €**

Bacs ordures ménagères (sacs roses)

140 litres : **50,00 €**
240 litres : **55,00 €**
360 litres : **75,00 €**
660 litres : **185,00 €**

Photocopies

	<u>Noir et blanc</u>	
<u>A4</u>	Recto : 0,20 €	Recto/verso : 0,40 €
	<u>Couleur</u>	
	Recto : 0,40 €	Recto/verso : 0,80 €

	<u>Noir et blanc</u>	
<u>A3</u>	Recto : 0,40 €	Recto/verso : 0,80 €
	<u>Couleur</u>	
	Recto : 0,80 €	Recto/verso : 1,60 €

LOCATION :

Remorque communale

25,00 € du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : non définie

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h46.

La Secrétaire,
Marie HUMBERT

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2016/AVRIL/001 à la délibération n° 2016/AVRIL/007

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	<i>J-Claude</i>				
BOULON	<i>Baptiste</i>				
CHEVALIER	<i>Véronique</i>				
CONTE	<i>J-Marie</i>				
DELEUME	<i>Jean</i>				
FAVARCQ	<i>Thierry</i>				
GIEMZA	<i>Samuel</i>				
HUMBERT	<i>Marie</i>				
LEBRUN	<i>Aurore</i>				
PETIT	<i>Corinne</i>				
THONIER	<i>Cécile</i>				